

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



**AUTORITE DE REGULATION ET D'ORGANISATION DES
TRANSPORTS ROUTIERS (AROTR)**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

AOUT 2021

SOMMAIRE

A- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS	3
B- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	6
C- PRESENTATION SOMMAIRE D'AROTR.....	7
D- NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES.....	8
E- ETATS FINANCIERS EXERCICE 2020.....	9
■ Actifs	
■ Passifs	
■ Produits	
■ Charges	
F- SITUATION DES RECETTES 2020.....	12
G- NOTES EXPLICATIVE.....	13

A- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers clos le 31 décembre 2020

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'économie et des Finances, par arrêté N°00744 du 21 Décembre 2017. Nous vous présentons le présent rapport qui porte sur :

- Le contrôle des états financiers annuels, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.
- Les vérifications des obligations légales et règlementaires.

Nous avons procédé au controles des comptes en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

- Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AROTR, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020 avec un total de bilan de **MRU 92 925 603**, une situation nette négative de **MRU 113 227 861**, le compte de résultat faisant ressortir un déficit de **MRU 86 091 279** pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives contenues dans les états financiers.

À notre avis, sous réserve du point soulevé dans le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé conformément aux règles et méthodes comptables Mauritaniens.

- Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Autorité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Mauritanie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Absence de fichier des immobilisations et inventaire physique

Dans notre précédent rapport, nous avions soulevé l'absence d'un support extracomptable (fichier des immobilisations) qui détaille l'exhaustivité de l'enregistrement des montants d'acquisition, la mise en service de ces immobilisations, retraits de la période. A ce jour nous n'avons toujours pas obtenu le fichier des immobilisations ainsi que le résultat de l'inventaire physique des immobilisations permettant leurs rapprochements.

Par conséquent, l'absence d'un tel document ne nous permet pas de valider l'existence des immobilisations présentées au bilan pour un solde s'élevant à 80 062 944 MRU et l'évaluation correcte des amortissements cumulés dont le montant s'élève à 18 662 730 MRU au 31 Décembre 2020.

- Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les recettes globales réalisées en 2020 ne couvrent pas la masse salariale de l'exercice, dont le montant s'élève à 100 276 025 MRU soit 71% des frais généraux. Par conséquent, AROTR utilise la part de l'état pour couvrir ses charges. Cette situation devra faire l'objet d'une attention particulière dans les exercices à venir. Toutefois, au cours de nos contrôles, nous avons constaté une nette amélioration des recettes pour la période de septembre à décembre 2020. Par conséquent, les déficits relevés plus haut concernent les neuf (9) premiers mois de l'exercice ; Nous avons obtenu le procès-verbal du conseil tenu le 28 septembre 2020 faisant état des dépassements budgétaire pour certaine rubriques, enfin, nous constatons que depuis septembre 2020, il y'a un progrès par rapport à la gestion globale de AROTR.

- Responsabilité de l'Autorité

L'Autorité est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives ; que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de la méthode comptable, ainsi que la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- Responsabilité du commissaire aux comptes

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires, selon les normes applicables en Mauritanie ; et notre responsabilité consiste à donner un avis sur la base de ces normes.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion exprimée ci-dessus.

II- VERIFICATIONS ET INFORMATION SPECIFIQUES

2-1 Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

2-2 Informations spécifiques :

En application de la loi, nous vous signalons les informations spécifiques suivantes :

- Nous avons constaté, d'une part que l'ITS pour les mois de Avril à Décembre 2020 d'un montant de 5 090 424 MRU n'a pas été payé, d'autre part l'IRF retenu pour un montant 278 550 MRU n'est pas reversé conformément à l'article 137 du Code Général des Impôts (CGI).
- AROTR retient à la source sur les factures fournisseurs l'IMF conformément à l'article 134 du Code Général des Impôts (CGI) mais n'a pas procédé au versement de la totalité du montant au trésor public soit 416 801 MRU au 31 décembre 2020.
- En ce qui concerne la CNSS, dont nous avons toujours signalé la situation, AROTR a signé un protocole d'accord en date du 24 Mars 2021 avec la CNSS afin de régulariser la situation antérieure. Il s'agit des arriérés d'impayés pour un montant de 43 946 197,8 MRU arrêté dans le PV de contrôle N°06/SCE/2021 et ce, à partir du 1^{er} Janvier 2021.

Nouakchott, le 20 Septembre 2021

Le Commissaire aux Comptes



B- Rapport Spécial du commissaire aux comptes exercice Clos le 31 Décembre 2020

En notre qualité de commissaire aux comptes en application de l'article 441 de la loi 05-2000 portant Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 439 de cette loi.

Il s'agit de conventions directes ou indirectes entre l'autorité et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints à l'exclusion des conventions portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PREALABLEMENT AUTORISEES

L'autorité ne dispose d'aucune convention visée par l'article 439 de la loi 05 2000 du code de commerce.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

L'autorité ne dispose d'aucune convention visée par l'article 439 de la loi 05 2000 du code de commerce, dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Nouakchott, le 20 Septembre 2021

Le Commissaire aux Comptes



C- Présentation sommaire de l'autorité

L'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers (AROTR) créée par loi n° 031-2011 du 05 juillet 2011 portant orientation et organisation des transports routiers et le décret n° 221-2011 du 22/09/2011 portant statut de l'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers est une agence de droit public dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale. AROTR est placée sous l'autorité du Ministre chargé des transports routiers.

Elle est chargée d'organiser, de promouvoir et de développer les transports urbains, interurbains et internationaux en étroite collaboration avec la Direction chargée des transports routiers au Ministère des transports. Elle est également chargée de la réalisation, l'organisation, la gestion, l'équipement et de l'entretien des gars routières.

Les montants des recettes collectés sont répartis conformément aux dispositions du Décret N° 2013-006/PM/2012 fixant le mode de répartition des produits, des redevances et des amendes des transports routiers comme suit :

- 50% au profit de l'AROTR plafonné au montant du budget annuel approuvé par les tutelles.
Elles constituent la subvention allouée au budget de l'Autorité ;
- 5% sont destinés aux intervenants (Gendarmerie Nationale, Police, GSSR, bureau du contrôle routier auprès du Directeur des transports) et sont versés dans le compte de l'Autorité ;
- 15% sont destinés à l'appui du secteur du transport (formation, sécurité routière) et versés dans un compte ouvert au Trésor Public au nom du Directeur Général des transports routiers. Ce montant est plafonné à 4 000 000 UM par an ;
- 30% au Fonds routier.

D- Notes sur les principes comptables

1. Base de mesure et principe comptables

Pour l'élaboration de ses états financiers, AROTR a retenu comme base d'évaluation le principe comptable reposant sur le coût historique. Les principes et les méthodes comptables les plus significatifs sont les suivants :

1.1. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées au prix de revient, représenté par le prix d'acquisition augmenté des frais d'approche.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'autorité. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements » du compte de résultat.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

▪ Constructions usage Administratif	4%
▪ Agencements aménagements / constructions	10%
▪ Matériel de transport	25%
▪ Mobilier ; matériel de bureau et de logement	10%
▪ Matériel Informatique (ordinateurs et accessoires)	10%

1.2. Subventions d'équipements :

Les subventions d'équipement relatives à des biens amortissables sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations.

Ces subventions sont amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

Les subventions d'équipements décidées et non encore encaissées sont constatées au niveau des subventions d'équipements.

E- ETATS FINANCIERS EXERCICE 2020

ACTIF	Note	BRUT	Amort et Provisions	NET AU 31/12/2020	NET AU 31/12/2019
IMMOBILISATION INCORORELLES					
. Frais immobilisées					
S/Total 2		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
. Aménagements, et Construction		51 595 822	8 964 072	42 631 750	39 168 412
. Matériel de transport		870 200	849 050	21 150	150 500
. Matériel de bureau et informatique		10 355 677	4 891 635	5 464 042	6 577 244
. Mobilier de bureau et logement		17 241 245	3 957 972	13 283 273	10 687 281
. Autres immobilisations					
S/Total 2	1	80 062 944	18 662 730	61 400 214	56 583 437
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
. Dépôts et cautionnements					
S/Total 3					
TOTAL ACTIF IMMOBILISE					
VALEURS D'EXPLOITATION					
. Stock matériel et pièces détachées					
S/Total 4		-	-	-	-
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES					
. Fournisseurs débiteurs					
. Clients et comptes rattachés					
. Etat et autres collectivités publiques					
. Personnel et comptes rattachés					
. Trésor public					
. Banques					
. Caisses					
S/Total 5	2	31 525 388	-	31 525 388	60 731 909
TOTAL ACTIF CIRCULANT					
. Charges constatées d'avance					
. Différence de conversion					
. Comptes d'abonnement des charges					
. Comptes d'attente à régulariser					
S/Total 6		-	-	-	-
TOTAUX		111 588 332	18 662 730	92 925 603	117 315 346

PASSIF	Note	NET AU 31/12/2020	NET AU 31/12/2019
FONDS DE FINANCEMENT			
. Subventions d'équipement		78 285 514	67 960 613
. Subventions d'équipement inscrit au compte de résultat		-18 952 986	-13 443 863
. Subventions d'équilibre Etat		-	-
. Report à Nouveau solde débiteur		-96 011 189	-11 847 780
. Report à Nouveau solde créditeur		9 542 078	9 542 078
RESULTATS EN ATTENTE D'AFFECTATION			
. Résultat de l'exercice (Déficit)		-86 091 279	-84 163 409
TOTAL SITUATION NETTE	3	-113 227 861	-31 952 360
DETTES A COURT TERME			
. Fournisseurs et comptes rattachés		581 186	48 882
. Clients créditeurs		-	-
. Personnel et comptes rattachés		-	-
. Etat et autres collectivités publiques		203 504 292	149 218 824
. Sécurité sociale		1 562 834	-
. Banques et institutions financières		505 152	-
S/Total 2	4	206 153 464	149 267 706
. Produits constatés d'avance		-	-
. Différences de conversion		-	-
. Comptes d'abonnement des produits		-	-
. Comptes d'attente et à régulariser		-	-
S/Total 3	4	0	-
TOTAUX		92 925 603	117 315 346

PRODUITS	Note	EXPLOITATION	HORS EXPLOITATION	TOTAL 31/12/2020	TOTAL 31/12/2019
DETERMINATION RESULTAT D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION					
. Subvention d'exploitation et d'équilibre	5	49 219 674		49 219 674	49 531 788
S/ Total		49 219 674		49 219 674	49 531 788
PRODUITS ET PROFITS DIVERS					
. Produits et profits divers		-	-	-	-
. Quote part des subventions virées au CR	5	5 509 123	-	5 509 123	4 366 845
. Reprises sur amortissement et provisions		-	-	-	-
. Résultat: Solde débiteur (Déficit)		86 091 279	-	86 091 279	84 163 409
S/Total		91 600 402	-	91 600 402	88 530 253
TOTAUX		140 820 076	-	140 820 076	138 062 041

CHARGES	Note	EXPLOITATION	HORS EXPLOITATION	TOTAL 31/12/2020	TOTAL 31/12/2019
DETERMINATION RESULTAT D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION					
CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES					
. Matières et fournitures consommables		-	-	-	-
. Achats d'approvisionnement non stockés		7 190 313	-	7 190 313	10 198 135
. Variation de stock		-	-	-	-
. Charges ext. Liées à l'investissement		9 410 680	-	9 410 680	10 056 514
. Charges ext. Liées à l'activité		10 660 301	-	10 660 301	18 530 702
S/Total: Consommations intermedi.		27 261 294	-	27 261 294	38 785 351
. Charges et pertes diverses		7 773 634	-	7 773 634	14 130 842
. Frais de personnel		100 276 025	-	100 276 025	80 779 003
. Impôts et taxes		-	-	-	-
. Dotations aux amortissements et provisions		5 509 123	-	5 509 123	4 366 845
. Résultat: Solde créiteur (Excédent)		-	-	-	-
		113 558 781	-	113 558 781	99 276 690
TOTAUX	6	140 820 076	-	140 820 076	138 062 041

F- SITUATION DES RECETTES 2020

LIBELLE	Taux de répartition	5%	45%	50%
	Montants totaux	FORCES DE SECURITE	ETAT¹	AROTR
Recettes réalisées en 2020	119 089 149	5 954 457	53 590 117	59 544 575
Montant payé	166 106 399	15 055 080		151 051 319
Reste à payer	-47 017 250	-9 100 623	53 590 117	-91 506 744

SITUATION DES RECETTES 2020

B- DETAIL DES RECETTES

LIBELLES	MONTANTS REALISES 2020
REDEVANCES SUR TRANSPORT URBAIN DES PERSONNES	26 289 904
REDEVANCES SUR TRANSPORT URBAINS DES MARCHANDISES	10 265 823
REDEVANCES SUR TRANSPORT INTERURBAIN DES PERSONNES	16 253 685
REDEVANCES SUR TRANSPORT INTERURBAINS DES MARCHANDISES	33 865 214
REDEVANCES SUR TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES	16 383 358
INTERNATIONAL DE PERSONNE	5 698 245
PRODUIT DES LICENCES	10 332 920
TOTAL	119 089 149

G- NOTES EXPLICATIVE

1 – ACTIF

NOTE 1 : Immobilisations corporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élèvent à 61 400 214 MRU au 31 Décembre 2020 contre 56 583 437 MRU au 31 Décembre 2019 ; soit une augmentation de 4 816 777 MRU et se détaillent comme suit :

Libellé	Soldes (MRU)	Soldes (MRU)	Variation
	AU 31/12/2020	AU 31/12/2019	
Aménagements. et Construction	51 595 822	45 552 693	6 043 129
Matériel de transport	870 200	842 000	28 200
Matériel de bureau et informatique	10 355 677	8 697 097	1 658 580
Mobilier de bureau et logement	17 241 245	14 645 253	2 595 992
Valeur brute	80 062 944	69 737 043	10 325 901
Amortissements	18 662 730	13 153 606	5 509 124
Valeur Nette Comptable	61 400 214	56 583 437	4 816 777

NB : Les nouvelles acquisitions se détaillent comme suit :

Réhabilitation, aménagement et construction gares de Aleg, Aioun, Nema, Hodh Chargui, Kankossa et Kaedi	2 638 000
Acquisition de matériels de Bureau siège et bureaux	2 299 992
Acquisition de matériels informatique siège et bureaux	1 658 580
Réhabilitation et construction gare à RYADH	1 195 950
Réhabilitation, aménagement et construction gare de Akjoujt	1 074 484
Réhabilitation gare de Tintane	817 160
Construction de bureau route de Rosso	317 535
Installation des panneaux lumineuses de sensibilisation	296 000
Matériel de transport	28 200
Total	10 325 901

NOTE 2 : VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLE

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à 31 525 388 MRU contre 60 731 909 MRU au 31 Décembre 2019 soit une diminution de 29 206 522 MRU présenté comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Soldes (MRU)</i>	<i>Soldes (MRU)</i>	<i>Variation</i>
	<i>AU 31/12/2020</i>	<i>AU 31/12/2019</i>	
Etat et autres collectivités publiques	20 231 672	9 513 513	10 718 159
Personnel et compte rattachés	2 367 303	2 141 211	226 092
Trésor public	37 654	24 445 511	-24 407 857
Banques et institutions financières (A)	8 888 535	24 544 784	-15 656 249
Caisses	224	86 891	-86 667
Sous-total	31 525 388	60 731 909	-29 206 522

(A) : Banques et institutions financières	<i>Soldes (MRU)</i>	<i>Soldes (MRU)</i>
	<i>AU 31/12/2020</i>	<i>AU 31/12/2019</i>
BMCI UNIVERSITE	5 200 548	542 541
BIM ISLAMIQUE	584 262	
BMCI SIEGE	0,10	0,10
ETTIJARI BANK	-	1 308 496
MAURIPOST	85 363	10 187 439
BMI	642 895	3 973 154
AL AMANA ISLAMIQUE	1 285 671	
NBM	48 791	179 270
BCI	134 121	427 607
S G M	0	580 329
EL AMANA	692	1 406 806
BPM	20 753	2 500 002
MAURICE BANQUE	151 319	151 319
ORA BANK	734 120	3 287 821
TOTAL	8 888 535	24 544 784